



## LES INFOS DU CASTEL

Bulletin Municipal de la Commune d'Encourtiéch.

Contact : Tel/Fax 05 61 66 71 77 Messagerie : [mairie.encourtiéch@orange.fr](mailto:mairie.encourtiéch@orange.fr)

Dernier bulletin municipal de l'équipe actuelle. Au terme de ces six années de mandat, les conseillères et conseillers municipaux d'Encourtiéch vous présentent tous leurs vœux de bonheur et de santé à l'occasion de cette nouvelle année. Nous espérons avoir été à la hauteur de la tâche pendant les années qui viennent de s'écouler et que notre gestion vous aura donné un maximum de satisfaction. Malgré les difficultés rencontrées dans la mission que vous nous avez confiée, c'est avec un certain plaisir que nous avons essayé de développer notre petite collectivité et de la faire connaître au delà de ses « frontières ».

En mars prochain vous élirez une nouvelle équipe qui prendra en main les destinées de la commune.

### **Elections Municipales.**

C'est le 15 mars que se déroulera le premier tour. Mais pour y participer, encore faudra-t-il être inscrit sur les listes électorales. Dernier délai pour celles et ceux qui ne seraient pas encore inscrit : le 7 février 2020.

### **Conséquences des « évènements climatiques ».**

En ce début d'hiver, nous n'avons pas été épargnés par ce type d'évènements. Les conséquences pour notre commune ont été limitées à des chutes d'arbres obstruant la voie publique. Ce type de situation entraîne parfois des conséquences plus ou moins graves ; Nous avons constaté, par exemple, que des infirmières à domicile ne pouvaient se rendre au chevet d'un patient à cause d'un arbre obstruant la voie. On peut aussi se demander quelles seraient les conséquences si un véhicule de secours d'urgence était confronté à cette configuration ? Il faut savoir que ces d'incidents mobilisent les services du département pour ce qui concerne les voies départementales, et les services municipaux

pour les voies communales. Nul besoin de vous préciser que lorsque ces chutes ont lieu sur une voie communale qui est de notre responsabilité, c'est à la commune de rétablir la circulation. Or vous savez tous que nous ne disposons de peu de moyens. Mais il y a toutefois un remède pour éviter ce type de situation : respecter simplement la Loi qui précise que toute plantation d'arbres est interdite à moins de deux mètres de la chaussée. La Loi précise entre autres, que lorsque la voie communale est obstruée par une chute d'arbre, le maire est tenu de la faire dégager immédiatement, soit par ses services (quand il en dispose), soit en faisant appel à une entreprise aux frais du propriétaire. Jusqu'à ce jour nous avons résolu ces problèmes nous même, mais il est possible, si ces évènements se multiplient, que nous soyons obligé d'avoir recours en urgence à des entreprises pour assurer ces travaux. Et dans ce cas là, c'est le propriétaire qui sera destinataire de la facture. Alors, à vos tronçonneuses, pour éviter ce genre de problèmes. Et pour éviter tout ennui, ayons le réflexe citoyen de « couper assez large », nous nous en porterons tous mieux.

## **Rappel.**

Toujours concernant le précédent paragraphe, si vous êtes témoins ou victimes d'un aléa de ce type, prévenez la mairie pour ce qui concerne les voies de Monpla, Mandette, Ségalas, Caujolle, Couy, la Sapinière ou Aulussat. Pour toutes les autres, la D 33 (route de Rivèrenert) la D603 (route du Coch) la D603 A (Route de Commenge) la commune n'est pas compétente, c'est le District du Couserans qu'il faut prévenir au 05 34 14 48 10 pendant les heures d'ouverture. En cas de non réponse ce sont les pompiers au 18.

## **Privatisation des Aéroports de Paris.**

Non nous ne sommes pas tombés sur la tête et nous ne confondons pas Orly et Antichan ! Mais vous savez toutes et tous que le gouvernement actuel a la volonté de privatiser les aéroports de Paris qui ont entièrement été payés avec nos impôts que l'on soit d'Encourtiech ou d'ailleurs. Certains partis politiques opposés à cette privatisation ont lancé ce que l'on appelle la procédure du référendum d'initiative partagée. C'est un cas unique dans notre pays. Il s'agit de soutenir par votre signature une proposition de Loi visant à « affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris ». Donc celles et ceux qui désirent

soutenir cette proposition de Loi évitant la privatisation de ces aéroports, peuvent venir à la mairie aux heures d'ouverture munis de leur carte nationale d'identité. Condition à ne pas oublier : être inscrit sur la liste électorale. Les avis sur ce sujet peuvent bien sûr diverger, mais ces aéroports vous appartiennent et vous avez donc votre mot à dire, ...si toutefois vous le désirez. Date limite le 12 mars.

## **Adressage postal....suite et bientôt fin.**

Suite à la réunion des habitants de la commune sur ce sujet ou une trentaine de personnes ont participé, le Conseil Municipal a délibéré en date du 6 décembre 2019 afin d'attribuer 17 noms de rues ou de place dans la commune. Ces nouvelles appellations concernent les hameaux étant desservis par plusieurs rues ou chemins dont la liste figurait dans le bulletin municipal N° 18. Les nouvelles adresses ont donc été officialisées auprès de l'Institut Géographique National, de la Base d'Adresses Nationale, ainsi que du Service des Impôts. Prochaine étape : pose des numéros sur les habitations et des plaques de rues. Ensuite vous recevrez un courrier vous indiquant votre nouvelle adresse exacte.

## **LA GALETTE ! LA GALETTE ! LA GALETTE !**

**Non, ce n'est pas parce que nous terminons notre mandat que nous nous sommes mis en préretraite (dont nous ne sommes pas prêts à connaître le montant d'ailleurs !).**

**Nous ne l'avons pas oublié notre petite cérémonie annuelle !**

**VOUS ÊTES TOUTES ET TOUS INVITÉS A Y PARTICIPER  
SAMEDI 18 JANVIER A PARTIR DE 15 HEURES.**

**La commune ne bénéficiant pas de transports tels que métro, train ou tramway, vous ne pourrez pas invoquer des difficultés d'acheminement pour vous rendre à notre invitation.**

**On a tout vérifié, les vélos, tracteurs, mobylettes et voitures fonctionnent...alors nous vous attendons.**

*La suite au prochain numéro.....*